

	Dénomination « Lyon-Saint Exupéry » : incidences	Référence : ANNEXE AU CCAP Dernière mise à jour : 05/12/2019 Page : 1
---	--	--

ANNEXE AU CCAP

Dénomination « Lyon-Saint Exupéry »

Depuis le 29 juin 2000, le nom officiel de l'Aéroport est LYON-SAINT EXUPERY. L'usage de ce nom a fait l'objet d'une convention entre le concessionnaire des Aéroports de Lyon et la Société pour l'œuvre et la mémoire d'Antoine de SAINT EXUPERY, laquelle en régleme strictement les modalités d'usage.

Le nom LYON-SAINT EXUPERY ne peut être employé exclusivement que pour désigner l'aéroport en tant que tel, établissement aéroportuaire, dans sa fonction de localisation géographique. Tout autre forme d'utilisation et en particulier l'usage du nom SAINT EXUPERY ou LYON-SAINT EXUPERY et de leurs déclinaisons à d'autres fins, notamment commerciales, ainsi que l'usage de l'image ou de la représentation de tout ou partie de l'œuvre de l'auteur, des droits annexes et dérivés sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, est interdite par les ayants droit de SAINT EXUPERY, représentés par la Société pour l'œuvre et la Mémoire d'Antoine de SAINT EXUPERY, ainsi que l'usage de l'image ou de l'œuvre de l'auteur. L'attention du «prestataire ou co-contractant» est attirée sur le fait que tout manquement à ces obligations engagera sa responsabilité vis-à-vis de la Société pour l'œuvre et la Mémoire d'Antoine de SAINT EXUPERY.